

**Municipalité de Rivière-à-Pierre  
MRC de Portneuf**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 3 mars 2014 à 19h30 sous la présidence de monsieur Jean Mainguy, maire. En plus de monsieur le maire étaient présents : mesdames les conseillères Andrée Cauchon Saint-Laurent et Kathleen O'Malley Thibaudeau et messieurs les conseillers Denis Bouchard, Alain Lavoie et Patrick Delisle.

Mme Mélanie Vézina, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, y assistait également.

Était absente Mme Denise Langlois-Boudreau, conseillère.

**1.1 Mot du maire**

Monsieur le maire ouvre la séance et il invite à un moment de réflexion.

**2014-03-59**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

**2014-03-60**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014**

Chacun des membres ayant reçu une copie du dit procès-verbal dans les délais prévus, madame la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014 tel que déposé.

Adoptée

**1.4 Rapport du maire, des services et des comités.**

**2014-03-61**

**Autorisation du paiement des dépenses du mois de février 2014**

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de février 2014. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 82 456,82 \$.

Adoptée

**2014-03-62**

**Formation « Maîtrisez vos dossiers municipaux »**

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que Mme Kathleen Thibaudeau et Mme Andrée St-Laurent participent à la formation donnée par la F.Q.M. le 8 mars 2014 à Québec sur « Maîtrisez vos dossiers municipaux » au coût de 650 \$, taxes en sus.

Adoptée

**2014-03-63**

**Participation à l'Atelier vert à Saint-Raymond**

Il est proposé par M. Patrick Delisle  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que Mme Kathleen Thibaudeau, conseillère, et Mme Céline Béland, préposée, participent à la formation en horticulture *L'Atelier Vert* offerte par les Fleurons du Québec à Saint-Raymond le 20 mars 2014 au coût de 400 \$, taxes en sus.

Adoptée

**2014-03-64**

**Don de 500 \$ à l'Association des Résidents de Chalets Rivière-à-Pierre Inc. pour l'année 2014**

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 500 \$ à l'Association des Résidents de Chalets Rivière-à-Pierre Inc. pour l'année 2014.

Adoptée

**2014-03-65**

**Don de 200 \$ à Recherche et Sauvetage Rivière-à-Pierre pour l'année 2014**

Il est proposé par M. Patrick Delisle  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 200 \$ à Recherche et Sauvetage Rivière-à-Pierre pour l'année 2014.

Adoptée

**2014-03-66**

**Participation à la Fête des voisins 2014**

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Rivière-à-Pierre participe à la Fête des voisins 2014 qui se tiendra en juin.

Adoptée

**2014-03-67**

**Location du local pour la bibliothèque municipale pour l'année 2014**

Il est proposé par M. Patrick Delisle  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser à la Fabrique de Rivière-à-Pierre la contribution annuelle de 1 200 \$, soit 100 \$ par mois, pour la location du local pour la bibliothèque municipale pour l'année 2014.

Adoptée

**2. Sécurité publique**

**2014-03-68**

**Adoption du rapport annuel d'activité 2013 en sécurité incendie**

**CONSIDÉRANT** que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Portneuf est entré en vigueur le 26 janvier 2010;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, un rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie inter-municipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

**CONSIDÉRANT** que les rapports annuels produits et adoptés par les 18 villes et municipalités de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais du coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Portneuf, M. Pierre-Luc Couture, et ce, au plus tard le 31 mars 2014;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité 2013 en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal;

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre adopte, tel que déposé, le rapport annuel d'activité 2013 en sécurité incendie réalisé sur son territoire municipal, et qu'une copie de celui-ci soit acheminée au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Portneuf, M. Pierre-Luc Couture, ainsi qu'une copie de la présente résolution.

Adoptée

### **3. Transport routier et hygiène du milieu**

**2014-03-69**

#### **Achat d'asphalte froide et de pièces d'aqueduc**

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'acheter chez Réal Huot Inc. 336 sacs de 30 kg d'asphalte froide au coût de 2 755,20 \$, taxes en sus, de même que du matériel et des pièces d'aqueduc au coût de 1 160,30 \$, taxes en sus, tel que décrit sur leur soumission en date du 4 décembre 2013.

Adoptée

**2014-03-70**

#### **Mandat aux Entreprises Trema Inc. pour le balayage des rues pour les années 2014 et 2015**

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater Les entreprises Trema Inc. pour le balayage des rues pour les années 2014 et 2015, aux taux horaires de 87 \$ pour le camion arroseur et 98 \$ pour le balai mécanique, pour un montant maximal de 5 000 \$ par année.

Adoptée

### **4. Urbanisme et développement du territoire**

**2014-03-71**

#### ***Adoption du règlement # 424-13 modifiant le règlement de zonage numéro 207-91 aux fins d'établir des critères concernant l'aménagement de quais à l'intérieur du développement de villégiature dans la Seigneurie de Perthuis***

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Patrick Delisle  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement # 424-13 *modifiant le règlement de zonage numéro 207-91 aux fins d'établir des critères concernant l'aménagement de quais à l'intérieur du développement de villégiature dans la Seigneurie de Perthuis.*

Adoptée

### **5. Loisirs et services à la collectivité**

**2014-03-72**

#### **Appui à la campagne « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire »**

Considérant que notre organisation désire appuyer les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux dans le cadre de la campagne « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire »;

Considérant que les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux revendiquent un meilleur soutien financier pour réaliser la mission pour laquelle ils ont été créés;

Considérant que les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux sont indispensables au maintien du tissu social québécois et qu'ils constituent des lieux privilégiés que se donnent les communautés pour apporter des réponses à leurs besoins;

Considérant que notre organisation reconnaît l'apport positif des organismes de notre milieu;

Considérant notre volonté que le gouvernement s'engage en faveur des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux;

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Rivière-à-Pierre appuie les deux demandes des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux dans le cadre de la campagne « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire », soit :

- Un financement à la mission adéquat
- Un programme national de financement qui assure leur pérennité.

Adoptée

2014-03-73

**Participation au Brunch Conférence du 6 avril 2014 au profit de la Fondation services santé et sociaux de Portneuf au Club de Golf le Grand Portneuf**

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De participer au Brunch Conférence du 6 avril 2014 au profit de la Fondation services santé et sociaux de Portneuf au Club de Golf le Grand Portneuf par l'achat de 2 cartes au coût de 32 \$ chacune.

Adoptée

**6. Périodes de questions**

**7. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Alain Lavoie de lever la présente séance. La séance est levée par monsieur le maire à 19h50.

---

Jean Mainguy, maire

---

Mélanie Vézina, directrice générale et  
secrétaire-trésorière adjointe